



**Assemblée Générale Ordinaire
Procès verbal du 25.05.2023**

BRUGUIERES

25.05.2023



Procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire ASAC du 25 Mai 2023 – à BRUGUIERES

L'an deux mille vingt trois, et le vingt cinq mai, à huit heures trente, les membres de l'association ASAC, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, à Bruguières sur convocation, par courrier électronique, faite par SIMON Denis.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été approuvée par chaque membre présent au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire, les pouvoirs des membres représentés ont été annexés à la feuille de présence.

Membres présents :

- | | |
|--------------------------|-------------------------------|
| - M. Stéphane BLANDIN | Niort Frères |
| - M. Jérôme BRUNNER | ALLIANCE AUTOMOTIVE |
| - M. Gérard CORNUT | CORNUT SERVICE |
| - Mme Sylviane LE BORGNE | AUTO FORMATION QUALITE |
| - M. Eric LOURADOUR | ATELIER CORREZIEN DE FREINAGE |
| - M. Carlos MAESTRO | SOGO |
| - M. Benoît MIGEON | TVI |
| - M. Gildas PINTAUD | UNITAK |
| - M. Stéphane RAPAPORT | AUTODISTRIBUTION |
| - M. Denis SIMON | ASAC |
| - M. Vincent TOUZANNE | COMMINGES DIESEL |
| - M. Vincent VIDAL | SERVITED |

Membres absents et excusés :

- | | |
|-------------------------|---------------|
| - M. Stéphan CHAUWIN | CERCLE OPTIMA |
| - M. Stéphane RAVION | CCA |
| - M. Robby VANDENBERGHE | GTRUCKS |

Invitée présente :

- | | |
|---------------------|------------------------|
| - Mme Sylvie JAYLES | Déléguée Générale ASAC |
|---------------------|------------------------|

L'Assemblée Générale Ordinaire est présidée par Monsieur Denis SIMON.
Madame Sylvie JAYLES est choisie comme secrétaire de séance.

L'Assemblée Générale Ordinaire délibère valablement quel que soit le nombre de membres présents ou représentés. Il n'y a donc pas de quorum.



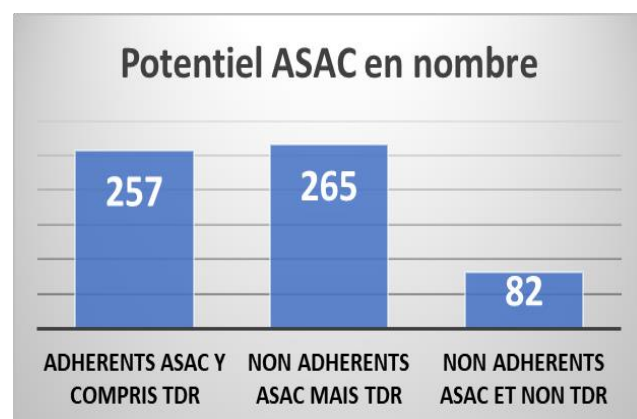
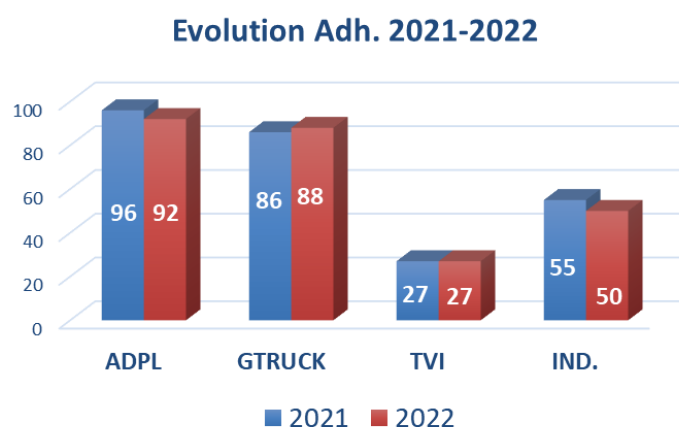
Le déroulement de la matinée se fera de la sorte :

- ✚ Ouverture de l'AGO
- ✚ Tour de table
- ✚ CR des actions ASAC 2022
- ✚ Présentation des comptes
- ✚ Formalités légales

Le CR des actions 2022 est énoncé par Sylvie JAYLES

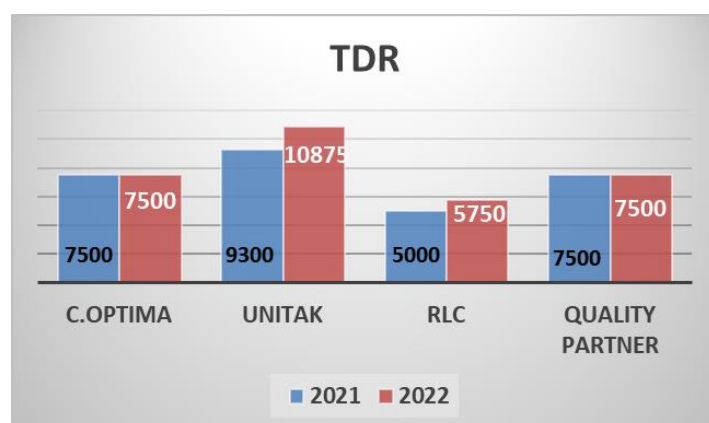
- La liste des actions et des résultats 2022 est à la disposition des membres sur simple demande pour une meilleure visibilité et compréhension.

❖ Cotisations 2022



En 2022, 604 ateliers agréés recensés contre 602 en 2021.
Nombre d'ateliers impliqués dans l'ASAC 522 soit 86%.

❖ Soutiens 2022 – Évolutions sur 2 ans



Evolutions TDR 2021-2022		
Soutiens	2021	2022
CO	7 500,00 €	7 500,00 €
UNITAK	9 300,00 €	10 875,00 €
RLC	5 000,00 €	5 750,00 €
QP	7 500,00 €	7 500,00 €
	29 300,00 €	31 625,00 €

Le poste « soutiens » a augmenté de < 2K€> par rapport à 2021.

❖ Partenaires 2022

Evolution EQUIPEMENTIERS		
	2021	2022
INODIS Tachy	2 500,00 €	2 500,00 €
INODIS EAD	1 000,00 €	1 000,00 €
VDO	3 000,00 €	3 000,00 €
DPAN	1 000,00 €	1 000,00 €
SIRAC	2 000,00 €	2 000,00 €
SESALY	0,00 €	0,00 €
INTELLIC	3 000,00 €	0,00 €
Total	12 500,00 €	9 500,00 €

Le poste « PARTENARIAT » a diminué de < 3K€> par rapport à 2021.
Intellic n'a pas reconduit le partenariat.

❖ Exercice comptable 2022

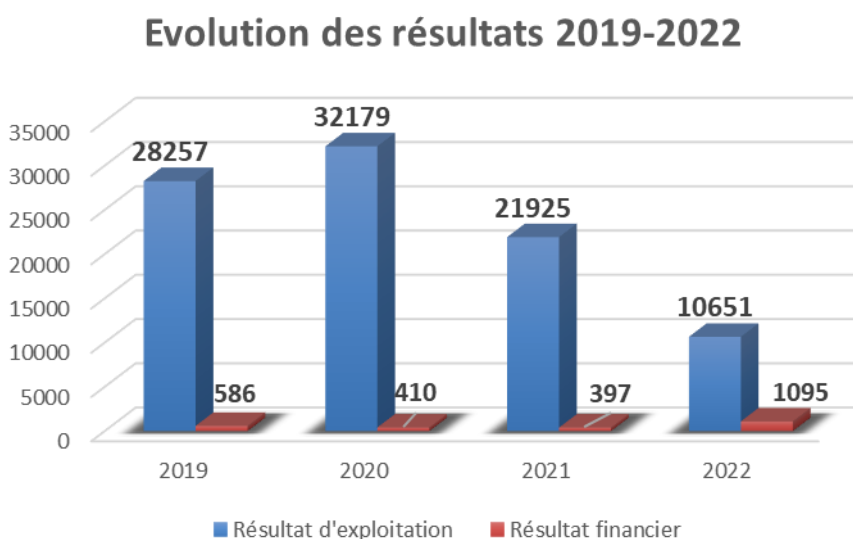
L'exercice comptable est lu en détaillant les principaux comptes.

► Aucun commentaire n'est formulé

Les autres charges externes représentent « 22K€ » par rapport à 2021, hausse liée aux frais « anniversaire 20 ans ».

Diminution des frais de réunions statutaires, régionales et bureau (mises en place des visio).

Évolution des résultats 2019-2022





❖ Formalités légales

Mr Denis SIMON dépose devant l'assemblée et met à la disposition de ses membres :

- 1°) un exemplaire de la lettre de convocation et des pièces annexées à cette convocation
- 2°) la feuille de présence de l'Assemblée
- 3°) le projet de résolutions qui sera soumis à l'Assemblée
- 4°) le rapport moral de Président
- 5°) le rapport financier du Trésorier

Monsieur Denis SIMON rappelle que l'Assemblée Générale Ordinaire est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire :

- ❖ **Approbation du procès-verbal de la précédente AGO en date du 05/05/2022,**
- ❖ **Lecture du rapport moral du Président au titre de l'exercice clos le 31/12/2022,**
- ❖ **Lecture du rapport financier du Trésorier au titre de l'exercice clos le 31/12/2022,**
- ❖ **Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2022 et affectation du résultat,**
- ❖ **Quitus de l'exécution de leur mandat aux membres du Conseil d'Administration,**
- ❖ **Élection des membres du Conseil d'Administration,**
- ❖ **Pouvoirs à donner en vue des formalités**

Les résolutions sont alors soumises aux voix :

✓ **Première résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'approuver le procès-verbal de la précédente Assemblée Générale Ordinaire en date du 05 mai 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

✓ **Deuxième résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve dans son intégralité, le rapport moral du Président au titre de l'exercice clos le 31/12/2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

✓ **Troisième résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve dans son intégralité, le rapport financier du Trésorier au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022.



✓ **Quatrième résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport moral du Président, du rapport financier du Trésorier, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2022, tels qu'ils lui ont été présentés.

Les comptes annuels arrêtés au 31/12/2022 font apparaître un bénéfice de 10.651 €.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le bénéfice de la sorte :

Au poste « réserves/fonds associatifs », 10.651 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

✓ **Cinquième résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, en conséquence de la précédente décision, approuve les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Elle donne quitus aux administrateurs de l'exécution de leur mandat pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

✓ **Sixième résolution :**

Mr Denis SIMON rappelle les attributions du conseil d'administration et les caractéristiques du mandat d'administrateur définies par les statuts.

Il invite les membres de l'association qui le désirent à se porter candidats pour exercer un mandat d'administrateur. Les candidats se font connaître et se présentent. Ils déclarent chacun qu'ils acceptent par avance les fonctions auxquelles ils postulent et qu'ils ne font l'objet d'aucune interdiction ou incapacité susceptible d'en empêcher l'exercice.

Sont candidats aux postes d'administrateur nommés par collège.

Collège A : 6 sièges

- « Gérard CORNUT »
- « Eric LOURADOUR »
- « Stéphane RAVION »
- « Denis SIMON »
- « Vincent TOUZANNE »
- « Vincent VIDAL »

Collège B : 7 sièges

- « Stéphane BLANDIN »
- « Jérôme BRUNNER »
- « Sylviane LE BORGNE »
- « Carlos MAESTRO »
- « Benoît MIGEON »



- « Serge RAPAPORT »
- « Robby VANDENBERGHE »

Collège C : 2 sièges

- « Stéphan CHAUWIN »
- « Gildas PINTAUD »

La résolution suivante est mise aux voix.

Dénomination	Adresse	CP	Ville	Pouvoirs
AD POIDS LOURDS	70 Avenue Dr BETOUS	40280	ST PIERRE DU MONT	C.MAESTRO
AURENSAN	Rue des 3 réseaux	24660	COULOUNIEIX	J.BRUNNER
CERCLE OPTIMA	31 Av Francis Perrin	13106	ROUSSET	S.LE BORGNE
CETIFA	ZA le Bel Air	12000	RODEZ	V.VIDAL
FIA	BD Paul Ramadier	12033	RODEZ	C.MAESTRO
FREINAGE 46		46090	LE MONTAT	V.VIDAL
GARLOUIS CENTRE DE CONTRÔLE	7 Rue de la Gravière	67456	MUNDOLSHEIM	D.SIMON
MORES PNEUS	980 BD St Vincent	40990	ST PAUL LES DAX	D.SIMON
PYRAME XL	470 Rue Victor Baltard	13290	AIX EN PROVENCE	G.CORNUT
STS	13 Rue Colbert	26700	PIERRELATTE	G.CORNUT
VANDENBERGHE	ZA Ravenes	59588	BONDUES	S.LE BORGNE
VILLEBENOIT	14 Av Jean Mermoz	89000	AUXERRE	S.BLANDIN

Tous les candidats du Collège A ont été élus à l'unanimité, 0 abstention.

Tous les candidats du Collège B ont été élus à l'unanimité, 0 abstention.

Tous les candidats du Collège C ont été élus à l'unanimité, 0 abstention.

L'Assemblée Générale Ordinaire désigne, pour une durée d'un an, en qualité de membres du Conseil d'Administration :

- « Stéphane BLANDIN »
- « Jérôme BRUNNER »
- « Stéphan CHAUWIN »
- « Gérard CORNUT »
- « Sylviane LE BORGNE »
- « Eric LOURADOUR »
- « Carlos MAESTRO »
- « Benoit MIGEON »
- « Gildas PINTAUD »
- « Serge RAPAPORT »
- « Stéphane RAVION »
- « Denis SIMON »
- « Vincent TOUZANNE »
- « Robby VANDENBERGHE »
- « Vincent VIDAL »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



✓ Septième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée à l'effet d'accomplir toutes les formalités qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 9h30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, signé après lecture, par les membres du bureau.

Denis SIMON

Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and strokes, appearing to be 'D. Simon'.

Benoit MIGEON

Le Secrétaire Général

A handwritten signature in black ink, featuring a large, sweeping loop followed by a horizontal line and a small vertical stroke at the end.